



---

## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET JURIDIQUE CHARGE D'APPUYER L'ELABORATION D'UN AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGROPASTORALE AU CAMEROUN.**

-----

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Sur financement Fond International du Développement Agricole (FIDA), le Cameroun met en œuvre depuis 2015 le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes). Le Programme a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises rentables gérées par de jeunes hommes et femmes, dans les chaînes de valeurs des filières agropastorales porteuses, et offre des opportunités d'emplois viables en milieu rural. Il s'agit spécifiquement de : (i) fournir des appuis financiers et non-financiers adéquats pour la création et la gestion d'entreprises agropastorales performantes par les jeunes ; (ii) promouvoir le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agro-pastorales de jeunes. La zone d'intervention du Programme couvre 16 bassins de production répartis dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud. A son achèvement en 2023, le PEA-Jeunes ambitionne de créer 3 500 entreprises agro-pastorales et de développer 200 entreprises existantes des jeunes (de 18 à 35 ans) dans les chaînes de valeur des filières agro-pastorales éligibles.

Dans le cadre de son partenariat avec le FIDA, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) collabore avec le PEA-Jeunes depuis 2017 sous la forme d'un projet de coopération au développement au Programme, qui porte sur : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agro-pastoral, et (ii) la définition des méthodologies d'intervention des opérateurs de facilitation et des structures d'incubation en matière de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes.

Parmi les produits devant concourir à l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agro-pastoral, figure la formulation et la validation d'un plan de réformes prioritaires dans le secteur agropastoral. Ledit plan de réformes – dont la présentation officielle aux acteurs du secteur agropastoral au Cameroun a eu lieu le 11 août 2021- comporte 6 axes et 17 de réformes dont la première est l'élaboration d'une loi d'orientation agropastorale.

La pertinence d'une telle réforme tient en ce que divers textes spécifiques régissent le secteur agro-pastoral au Cameroun et traitent des questions aussi bien plurielles que complexes. L'élaboration d'une loi unique d'orientation agropastorale aura donc vocation, au travers de la définition des grands principes directeurs et des cadres d'orientations qu'elle consacre, à promouvoir les activités concernées tout en servant de base à la mise en œuvre de la politique de développement agropastoral du Cameroun. A cet effet, l'avant-projet de loi d'orientation à élaborer devra clarifier, entre autres éléments importants, le statut des acteurs et les conditions du bénéfice d'une protection sociale dans le secteur agricole, les transformations structurelles

pour accélérer la migration vers une économie formelle et compétitive, et fixer le cadre général des mesures d'accompagnement des acteurs agro-pastoraux.

L'élaboration de cet avant-projet de loi fait partie des activités retenues par la Stratégie de Développement du Secteur Rural/ Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2021-2030) dans lequel le plan de réforme pour l'amélioration de l'environnement des affaires s'intègre et contribue à sa mise en œuvre.

Dans cette logique, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a créée, par Décision N° 00125/D/MINADER/CAB/2022 du 15 mars 2022, le Groupe Technique de Travail chargé de la supervision du processus d'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation agropastorale (GTT/LOA). Ce Groupe Technique de Travail est chargé entre autre de « fixer les lignes directrices, superviser et coordonner les travaux des équipes techniques ainsi que ceux des consultants ».

Les présents termes de références s'inscrivent dans cette logique en ce qu'il encadre le processus de sélection d'un cabinet chargé d'accompagner le GTT/LOA dans l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation agropastorale.

## **II. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de la prestation est de proposer, sur la base des constatations, conclusions et recommandations de l'état des lieux diagnostic du cadre juridique et réglementaire du secteur agropastoral au Cameroun, un avant-projet de loi d'orientation agropastoral qui devra fixer les grands principes et les orientations générales en la matière.

## **III. MISSION DU PRESTATAIRE**

De manière spécifique, le prestataire aura pour mission :

### **i) Etape 1 : Réalisation d'une revue documentaire.**

Elle consistera en une collecte et une analyse des principaux textes législatifs et réglementaires qui organisent le secteur agropastoral au Cameroun et au niveau international. Cette étape sera conclue par une réévaluation du rapport de l'état des lieux du cadre juridique et règlementaire du secteur agro-pastoral camerounais. Le rapport final devra indiquer les principaux gaps du cadre législatif et règlementaire à compléter ainsi que les principaux axes de l'avant-projet de loi d'orientation agropastorale (LOA). Ce rapport sera validé au cours d'une session du GTT/LOA

Il devra s'articuler, mais non exclusivement, autour des axes ci-après:

- La réglementation des activités du secteur agropastoral
- Les entreprises du secteur agropastoral
- L'information, l'éducation et la formation aux métiers agro-pastoraux
- Les facteurs de production et l'environnement social
- Les incitations à l'investissement dans le secteur agropastoral ;
- La protection sociale des travailleurs du secteur agropastoral
- La structuration des acteurs, professions et métiers
- Le foncier dans le secteur agropastoral
- La fiscalité agropastorale et en cohérence avec la fiscalité locale.
- Le financement du développement agropastoral
- La recherche et conseil agro-pastoral
- Le dialogue social dans le secteur agropastoral

Pour cette étape, un rapport préliminaire de l'état des lieux du cadre juridique et réglementaire du secteur agropastoral sera mis à disposition.

**ii) Etape 2 : Concertations avec les acteurs du secteur agropastoral camerounais.**

La revue documentaire sera complétée par des entretiens avec des personnes ressources auprès des organisations professionnelles agricoles, des organisations non gouvernementales, des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs, des élus locaux, des institutions publiques et parapubliques, de la société civile et des partenaires au développement. Des concertations avec les organisations professionnelles agricoles devront également être faites. Ces entretiens et concertations devront permettre de recueillir les commentaires et contributions de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce secteur d'activités. Le GTT/LOA examinera le(s) rapport(s) issue(s) de ces consultations au cours d'une de ses sessions.

**iii) Etape 3 : Elaboration et validation nationale de l'avant-projet de loi d'orientation agropastorale au Cameroun.**

Sur la base des constatations, conclusions et recommandations de l'état des lieux diagnostic du cadre juridique et réglementaire du secteur agropastoral, du rapport d'évaluation de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral camerounais, du plan des réformes en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral camerounais et des concertations avec les acteurs du secteur agropastoral, un avant-projet de loi d'orientation agropastorale sera élaboré, ainsi que les documents qui l'accompagnent (état des lieux, exposé des motifs, rapport des concertations, etc.).

Les résultats sus mentionnés seront consignés dans un rapport et restitués au cours d'un atelier national tripartite de validation de l'avant-projet.

**iv) Etape 4 : Finalisation de l'avant-projet de LOA**

Sur la base des observations, commentaires et recommandations de l'atelier national susmentionné, le Consultant finalisera l'avant-projet de LOA et les documents qui l'accompagnent. Une session du GTT/LOA se tiendra pour valider cette version finale

#### **IV. LIVRABLES DE LA MISSION**

Le prestataire produira les livrables ci-après :

- Une note de compréhension de la mission présentant la méthodologie de travail et le chronogramme des activités validé ;
- Un rapport de l'état des lieux du cadre juridique du secteur agropastoral validé;
- Un rapport synthèse de concertations avec les principaux acteurs du secteur agropastoral validé ;
- Un rapport de l'atelier national de validation de l'avant-projet de LOA accompagné d'un procès-verbal de validation ;
- Un avant-projet de loi d'orientation du secteur agropastoral camerounais et les documents qui l'accompagnent validés.

#### **V. ECHÉANCIER**

La durée de la mission est de 3 mois (Août-octobre 2022).

## VI. PROFIL ET EXPÉRIENCE RECHERCHÉS

Les cabinets juridiques ayant une expérience dans l'élaboration des avant-projets de loi. Une bonne connaissance des problématiques du secteur agropastoral est nécessaire. Le cabinet devra justifier entre autres : (i) une bonne connaissance des contraintes liées à l'environnement des affaires au Cameroun, (ii) une bonne connaissance des contraintes liées au développement des entreprises durables dans le secteur agropastoral, (iii) une expérience dans le domaine de la promotion de l'initiative privée au Cameroun et (iv) la réalisation d'études en rapport avec la révision de cadre normatif ou l'élaboration des politiques ou des textes législatifs dans un secteur d'activités serait un atout.

## VII. SOUMISSION DES OFFRES

Tout cabinet juridique intéressé par cette prestation devra soumettre, une proposition incluant une offre technique et une offre financière.

L'offre technique devra présenter au moins la méthodologie et le calendrier de travail précisant les principales étapes du processus, les délais pour l'élaboration et la soumission du draft de l'avant-projet de loi, les délais pour l'intégration des observations, la finalisation et la soumission du rapport définitif. Elle devra comprendre les CV des membres de l'équipe chargée de réaliser la prestation.

L'offre financière n'inclut pas les sessions du GTT/LOA et l'atelier national de validation de l'avant-projet de LOA

Soumission des propositions à [yaounde@ilo.org](mailto:yaounde@ilo.org) au plus tard le 22 juillet 2022.

Les propositions peuvent aussi être soumises en version papier dans une enveloppe portant l'étiquette d'identification

Directrice,

Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent et Bureau de pays pour le Cameroun ;  
la Guinée Equatoriale, et Sao-Tomé-et-Principe

**« Recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un avant-projet de loi  
d'orientation agropastorale au Cameroun »**

A n'ouvrir que par la commission d'analyse.

## VIII. PAIEMENT

Le paiement de la prestation se fait à la remise du rapport final de la mission, à la satisfaction du Directeur Général de l'OIT. Toutefois, le prestataire pourra bénéficier, sous certaines conditions, d'une avance au démarrage de la mission n'excédant pas les 30% de la prestation

## IX. BUDGET DE LA CONSULTATION

L'OIT dans le cadre du Projet d'assistance technique au PEA-jeunes prend en charge tous les frais relatifs à cette consultation. Le budget alloué pour cette activité, y compris les consultations, ne devrait pas excéder un montant équivalent à 40,000 USD.

## **BIBLIOGRAPHIE (indicative)**

Les documents suivants seront mis à la disposition du prestataire :

- Le rapport préliminaire de l'état des lieux diagnostic du cadre juridique du secteur agropastoral au Cameroun.
- Le rapport de l'enquête sur l'évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables dans le secteur agropastoral au Cameroun.
- Le rapport de l'évaluation de l'environnement favorable aux affaires dans le secteur agropastoral au Cameroun.
- Le Plan des réformes prioritaires en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral au Cameroun.
- Le document de Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2021-2030).